

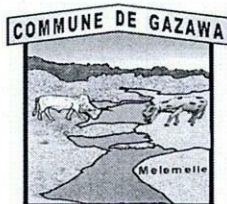
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

GAZAWA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° OM/AONO/C-GAZAWA/CIPM-SPI/2026 DU 14 JUIL 2026
RELATIF A LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DU PROJET ECO-RESILIENCE DES
ECOSYSTEMES DEGRADES DE LA COMMUNE DE GAZAWA,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME NORD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Gazawa, Maitre d'ouvrage/Autorité contractante lance un Appel d'Offres National ouvert pour la maîtrise d'œuvre des travaux du projet Eco-résilience des écosystèmes naturels dégradés de la Commune de Gazawa, en six (06) lots.

2. Consistance des travaux

Les prestations, objet du présent Avis, comprennent notamment :

- Mission 1 DET: Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux ;
- Mission 2 CCR: Contrôle de la Conformité des Réalisations;
- Mission 3 AOR : Assistance aux Opérations de Réception ;
- Mission 4 : contrôle de la mise en œuvre des obligations légales, des textes et de la charte du FEICOM en matière d'hygiène, santé et sécurité des travailleurs et des visiteurs sur les sites. Les prestations relatives au suivi, contrôle et évaluation des travaux du projet Eco-résilience concernent tous les lots des travaux à savoir :

- Lot 1- Mise en place de 03 pépinières
- Lot 2- Reboisement de 19 sites dégradés
- Lot 3- Construction de 02 Forages PMH
- Lot 4- Mise en place de 03 unités de fabrication du charbon écologique
- Lot 5- Acquisition et distribution de 500 foyers améliorés
- Lot 6- Sensibilisation et formation des populations locales

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la maîtrise d'œuvre des travaux du projet Eco-résilience objet du présent appel d'offres est de **Quatre (04) MOIS**, pour chaque lot à partir de la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

4. Allotissement

Lot Unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **6.000.000 F CFA TTC** (Six millions) francs toutes taxes comprises.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans le domaine justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des prestations qui en constituent l'objet.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Guichet climat du FEICOM pour un coût estimatif de **Six millions (6 000 000) Francs CFA TTC.**

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de 1% du montant TTC du Marché, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC, conformément aux circulaires N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2023 relative à l'application du Code des Marchés Publics, N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution, et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics et N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 (**appuyée par les instructions du Directeur Général du FEICOM contenues dans le Lettre-Circulaire 2026 N°001/L/FEICOM/DSCICTD/SDPGR/SSCPIGR DU 06 JANVIER 2026**) relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics. Leurs absences entraînent le rejet immédiat de l'offre.

Il est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de Gazawa.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Gazawa, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Onze Mille (11 000) francs CFA** auprès de la Recette Municipale de Gazawa.

11. Présentation des offres :

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, au plus tard le 05 AOUT 2026 à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° DM/AONO/C-GAZAWA/CIPM-SPI/2026 DU 14 JUIN 2026

**POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DU PROJET ECO-RESILIENCE DES ECOSYSTEMES
NATURELS DEGRADEES DE LA COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.**

**FINANCEMENT : FEICOM _ Guichet climat
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.**

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de Trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 05 AOÛT 2026 à 11heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Gazawa, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Evaluation des offres ;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

12.1- Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission et la CDEC,
2. Non production des pièces manquantes dans l'Offre Administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres,
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
5. Note technique inférieure à 70%,
6. Absence de l'attestation de catégorisation.

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 35 critères (Voir Grille d'évaluation page

36) essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Expérience de l'entreprise **3 critères** ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **20 critères** ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **6 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **3 critères** ;

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Gazawa.

16- Corruption

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

Gazawa Le 14 JUIL 2026

LE MAIRE

Copies :

- ARMP pour publication au JDM ;
- DDMINMAP/DIA (pour suivi) (**LE MAITRE D'OUVRAGE**)
- Président CIPM/COM-GAZ ;
- SPM/Maire (pour archivage) ;
- Radio communautaire Gazawa pour diffusion ;
- Affichage.



Adama Mana
Secrétaire d'Administration